

### 2.2. Présence sur les réseaux sociaux<sup>1</sup>

Père Filiberto GONZÁLEZ

*Conseiller Général pour la Communication Sociale*

#### Introduction

Les réseaux sociaux<sup>2</sup> sont une nouvelle forme de communication. Ils sont utilisés avant tout pour l'échange d'expériences et d'opinions, pour communiquer avec ses amis et rester en contact avec les personnes de sa connaissance dans une société toujours plus connectée à Internet.

Ces réseaux jouent un rôle fondamental dans la vie de nombreuses personnes et institutions, en tant qu'ils permettent de connaître de nouvelles personnes et de nouveaux lieux, d'être immédiatement informé sur les événements, d'entrer en dialogue et de créer des groupes avec des finalités et des fonctions variées.

À travers Facebook, Twitter, YouTube, Instagram, MySpace, LinkedIn, WhatsApp et de nombreux autres réseaux sociaux, des liaisons internet se trouvent ainsi créées entre des personnes de nombreuses parties du monde, ce qu'il était impossible d'imaginer ces dernières années encore. Avec un seul accès, l'on peut immédiatement découvrir ce qui se passe à des milliers de kilomètres de distance.

De plus, les plateformes en réseau offrent de grands avantages aux utilisateurs qui deviennent aussi bien consommateurs que producteurs d'informations car les deux modalités d'utilisation sont potentiellement à la disposition de tous. Sur les réseaux sociaux, tous les utilisateurs sont aussi créateurs, acteurs, visibles simultanément et en permanence.

Nous devons réfléchir sur notre présence et notre participation, sur les changements culturels et relationnels que les médias sociaux ont introduits<sup>3</sup>, sur notre utilisation des réseaux sociaux. Ils procurent de grands avantages mais occasionnent également des risques pour les personnes et les institutions si nous ne savons pas les apprivoiser, si nous ne les utilisons pas de manière appropriée. La technologie n'est ni bonne ni mauvaise, elle fait partie de la culture ; nous devons donc comprendre et apprendre son langage, ses avantages et ses limites<sup>4</sup>.

Ces orientations s'adressent à tous les Salésiens et collaborateurs laïcs de nos Œuvres ainsi qu'aux Organismes liés à chaque Province ou Vice-province des Salésiens de Don Bosco<sup>5</sup>.

---

<sup>1</sup> Lettre du PAPE FRANÇOIS au P. Ángel Fernández Artime, Recteur Majeur des Salésiens, pour le Bicentenaire de la naissance de saint Jean Bosco, *Comme Don Bosco, avec les Jeunes et pour les Jeunes*, 24. 06. 2015 : « Je signale en particulier deux tâches qui se présentent à nous aujourd'hui en discernant la réalité des jeunes : la première est celle d'éduquer selon l'anthropologie chrétienne au langage des nouveaux moyens de communication et des **réseaux sociaux**, qui façonne en profondeur les codes culturels des jeunes, et donc leur vision de la réalité humaine et religieuse ... ».

<sup>2</sup> Avec l'expression « réseaux sociaux » on désigne tous les contenus et plateformes internet qui permettent aux usagers l'échange d'informations et de contenus comme les photos, vidéos, récits, expériences et partage d'opinions.

<sup>3</sup> Système Salésien de Communication Sociale, *Lignes d'Orientations pour la Congrégation Salésienne*, Éditions SDB, 2<sup>ème</sup> Édition, Rome, 2011, p. 9.

<sup>4</sup> Cf. Chapitre Général XXVI des Salésiens de Don Bosco, nos 99, 109. Cf. La Formation des Salésiens de Don Bosco, *Ratio Fundamentalis Institutionis Studiorum*, Troisième Édition, Rome, 2000, n°141.

<sup>5</sup> Ce document, dans sa structure et ses contenus, s'inspire des lignes directrices adoptées par la Province Salésienne d'Allemagne (GER), et a été revu et enrichi par tous les Délégués à la CS et le Conseil Général.

## Les Salésiens et les réseaux sociaux<sup>6</sup>

Il a été dit que le Web 2.0 indique deux choses : « Premièrement, l'utilisateur du réseau passe de l'état de consommateur de contenus à celui de producteur de la construction et de l'élaboration de ces contenus. Deuxièmement, le Web 2.0 est une plateforme Web et non un réseau social ». Il est de toute façon possible de créer un espace pour un travail de collaboration et de participation qui rompt avec les précédents modèles hiérarchiques et unidirectionnels d'apprentissage, de production et de création des connaissances, de ce qui constitue un objet de communication et d'information.

Pour les Salésiens de Don Bosco (SDB) et leurs plus étroits collaborateurs, Web 2.0 est une opportunité pour être présents, pour diffuser les valeurs du Charisme et de l'Institution Salésienne, pour entrer en contact avec de nombreuses personnes, spécialement les jeunes et les éducateurs qui peuplent les réseaux sociaux. À travers ceux-ci, nous pouvons multiplier le message et la mission de Don Bosco<sup>7</sup>. Aujourd'hui, les bonnes idées et les bonnes valeurs personnelles et institutionnelles peuvent parvenir dans toutes les parties du monde par un simple click. Bien sûr, l'effet n'est pas acquis d'avance, les contenus doivent être présentés en un langage actuel, aux moments opportuns, selon des modalités et une technologie adaptées. Tous les moyens ou modalités de communication ne sont pas nécessairement adaptés pour n'importe quel type d'information ou de communication. Si l'on ne prend pas en considération les principes de base, on risque fort de perdre son temps et de rendre vain le message.

Pour beaucoup de gens qui voient les profils des Salésiens et de leurs collaborateurs sur les réseaux sociaux, il n'est pas facile de distinguer leur identité de leur travail et de leur vie privée. Les Salésiens et leurs collaborateurs sont vus non seulement comme individus mais comme représentants de Don Bosco et de la Congrégation Salésienne. C'est pourquoi il est très important d'avoir conscience qu'est très subtile, la ligne qui sépare le droit fondamental à la liberté d'expression et la stricte référence à la Congrégation Salésienne, comme en étant les représentants.

Chaque commentaire, chaque expression ou chaque image individuelle peuvent être interprétés comme signe de ce en quoi croient les Salésiens dans le monde, ce qu'ils pensent ou ce qu'ils font. D'où la grande responsabilité lorsque l'on est présent sur les réseaux sociaux. Dans ce domaine, la valeur de la réserve et de la vie privée est très différente de celle que l'on a dans les relations sociales et dans les endroits concrets. Il est très important de bien utiliser l'espace et le temps on line, car c'est ici que nous vivons et devenons visibles à tous, spécialement aux adolescents, aux jeunes et aux adultes pour qui nous sommes un important point de référence dans la vie.

Dans cette nouvelle réalité numérique, qui a ses concepts propres de présence, de respect, d'information et de travail, la Congrégation Salésienne entre et utilise les canaux de communication pour :

- Collaborer à la mission évangélisatrice<sup>8</sup> de l'Église en publiant des informations sur ses événements les plus importants et sur les messages du Pape.
- Montrer que la Congrégation Salésienne est une communauté religieuse de personnes consacrées, fondée par Don Bosco, pour une mission d'évangélisation et d'éducation en faveur des enfants, des adolescents et des jeunes, des milieux populaires<sup>9</sup>.
- Informer sur les activités des Provinces, de leurs différents Secteurs et Œuvres (écoles, paroisses, oratoires-patronages, missions, centres sociaux, entreprises et production dans le domaine de la communication, etc.)<sup>10</sup>.

<sup>6</sup> Cf. PÈRE PASCUAL CHÁVEZ, *Avec le courage de Don Bosco, sur les nouvelles frontières de la Communication Sociale*, ACTES du Conseil Général, 390, juillet-septembre 2005

<sup>7</sup> Cf. Chapitre Général XXVII des Salésiens de Don Bosco, n° 25

<sup>8</sup> Cf. Constitutions de la Société de Saint François de Sales, art. 6

<sup>9</sup> Ibid, art. 2, 43

- Transmettre une image positive de notre mission d'une manière transparente, authentique et moderne.
- Avoir une attitude d'écoute constante en échangeant des connaissances et des expériences de notre travail quotidien, selon les objectifs et les valeurs de l'Institution.
- Encourager la connaissance de Don Bosco, de la Congrégation et de la Famille Salésienne, pour participer à leurs projets, diffusés dans plus de 130 pays<sup>11</sup>.
- Mettre les adolescents, les jeunes, leurs éducateurs et leurs parents en contact avec nos idées, nos propositions et nos activités, en leur donnant l'opportunité de participer et de collaborer concrètement, chacun selon sa condition.
- Accompagner, comme l'a fait Don Bosco, en se faisant « assistants » des adolescents et des jeunes<sup>12</sup> dans le monde virtuel.
- Produire des documents pastoraux, spirituels, sociaux et culturels pour permettre la formation de la Famille Salésienne et de toutes les personnes intéressées<sup>13</sup>.
- Être un point de repère et d'échanges pour toutes les personnes intéressées par les problèmes de la jeunesse, les problèmes de société et d'éducation, dans l'optique charismatique de Don Bosco.

## Quelques lignes directrices

Les lignes directrices suivantes<sup>14</sup> ont comme objectif de proposer quelques recommandations pour une utilisation sûre et consciente des réseaux sociaux, pour apprendre à savoir partager et à se mettre en relation d'une manière éthique et correcte dans l'Internet.

### 1. Présence sur les réseaux sociaux : identité et responsabilité

Les nouvelles technologies et les réseaux sociaux du XXI<sup>ème</sup> siècle font disparaître les limites entre communication professionnelle et communication privée. C'est, bien sûr, un choix personnel que de se présenter comme membre de la Congrégation Salésienne ou comme collaborateur-salarié d'une œuvre des Salésiens de Don Bosco. En tout état de cause, l'identité de Salésien consacré, de salarié ou de collaborateur, doit être claire pour les amis, les connaissances et les collègues, ainsi que pour ceux qui ne font pas partie de ces milieux, de manière à apparaître transparents, authentiques et responsables individuellement (en effet, il peut y avoir des conséquences, mêmes graves, pour les particuliers, les communautés ou toute la Congrégation).

Ainsi les SDB, les employés et collaborateurs présents sur les réseaux sociaux :

- Doivent avoir un profil correspondant à leur identité propre spécifiant les fonctions, les tâches et la mission qui leur ont été confiées dans l'œuvre.
- Doivent demander l'autorisation aux personnes compétentes pour utiliser le logo-type ou le blason de l'Institution selon leur profil propre ou pour des publications autres.
- Sont responsables des informations partagées, des commentaires faits, des photos et des vidéos postées. Le monde du réseau n'efface aucune information, image ou vidéo publiées.

<sup>10</sup> Cf. La Formation des Salésiens de Don Bosco, *Ratio Fundamentalis Institutionis Studiorum*, 3<sup>ème</sup> Édition, Rome, 2000, n° 71

<sup>11</sup> Cf. Chapitre Général XXVI des Salésiens de Don Bosco, n° 11

<sup>12</sup> Cf. Constitutions de la Société de Saint François de Sales, 39

<sup>13</sup> Cf. Dicastère pour la Formation et pour la Communication Sociale, « *Éléments pour la Formation des Salésiens en Communication* », Salésiens de Don Bosco, Rome, 2015

<sup>14</sup> Cette version s'inspire des orientations de la « Deutsche Bischofskonferenz » [Conférence des Évêques d'Allemagne], des « Grandes lignes pour les réseaux sociaux des collaborateurs de l'Église » et des lignes directrices pour l'utilisation des Médias Sociaux par les membres et le personnel de la « Deutschen Ordensobernkonzferenz e.V. » (DOK) [Conférence des Supérieurs Majeurs d'Allemagne], et des normes pour l'utilisation des Médias Sociaux du « Deutscher Caritasverband » [Secours Catholique]. De plus, on s'est reporté au document « Orientations sur les Médias Sociaux » de la Commission de la Ville de Berlin et de la Croix Rouge Autrichienne.

- Doivent être attentifs aux commentaires de manière à ne pas encourager les ragots et les demi-vérités, et à ne pas insinuer le soupçon entre les personnes.
- Doivent s'engager à corriger, si nécessaire, les déclarations erronées ou les indications contradictoires sur les dates, les lieux et les sources. Ils doivent aussi admettre, en personnes mûres, leurs propres erreurs.

## **2. Présence sur les réseaux sociaux : communication des contenus**

Les réseaux sociaux sont des espaces publics de communication : ce qui est publié est donc potentiellement visible par tous et cela implique des risques, telle la distribution involontaire d'informations; mais cela offre également la possibilité d'un échange direct et rapide.

Les Salésiens, les salariés et les collaborateurs sont donc invités à :

- Soutenir le travail de la Congrégation Salésienne, en en partageant le contenu qui est transmis à travers les canaux officiels, en faisant place à l'opinion et à la critique objective et constructive.
- Prendre part aux discussions issues des canaux officiels des Salésiens de Don Bosco, auxquelles on peut contribuer avec son expérience, sa connaissance et sa pensée.
- Fournir une aide ou des conseils pastoraux ainsi qu'être ouverts au dialogue et à l'échange d'informations. Si la demande dépasse sa propre expérience et ses capacités, on doit indiquer à quelle personne compétente l'on peut s'adresser, en se souvenant que si l'information donnée n'est pas adéquate, on peut nuire à l'image et au travail éducatif et pastoral de l'Institution.
- Accepter l'amitié et la connexion avec d'autres Institutions Sociales ou personnes qui puissent contribuer à générer un esprit de solidarité, mais en faisant attention à ne pas « cliquer » trop rapidement sur la touche « cela me plaît » / « cela ne me plaît pas », ou entrer en contact avec d'autres personnes avant d'avoir pris connaissance de leur profil et de leur manière de voir les choses, car l'on pourrait risquer d'aller contre les convictions et les valeurs de l'Institution.
- Partager des contenus (messages, images ou vidéos) qui soient cohérents avec notre vocation et notre fonction au sein de l'Institution, qui soient de bon exemple pour les enfants, les adolescents et les jeunes pour qui l'on travaille. Ceux-ci, à l'instar de leurs parents ou de leurs camarades, en effet, peuvent voir le profil et les contenus publiés ; il faut donc éviter des images qui ne soient pas en cohérence avec notre vocation, notre fonction et pouvant provoquer des malentendus.
- Avant de partager et de diffuser des contenus sur les réseaux sociaux, il est important de contrôler les sources et l'exactitude des informations. Il n'est ni moral ni éducatif de partager des contenus mensongers. Les gens nous font confiance et nous considèrent comme des sources fiables. Nous avons un devoir de responsabilité.
- Préserver les droits d'auteur : pour partager ou divulguer des contenus qui ne nous appartiennent pas personnellement, il faut citer l'auteur ou au moins la source d'où ils ont été tirés.
- Vaincre la tentation du publier et de visualiser des problèmes personnels ou des faits gênants par rapport à d'autres (spécialement sur Facebook et sites similaires).
- Connaître et agir en conformité avec les normes légales en vigueur dans son pays lorsque l'on échange des informations surtout avec des enfants et des adolescents.
- Se rappeler que tout contenu pornographique est moralement inacceptable dans la Congrégation et illégal ; la publication de ce type de matériau et donc interdite.
- Éviter que les lecteurs puissent tirer des conclusions équivoques. Il est conseillé d'éviter de faire des déclarations d'ordre politique.

### **3. Présence sur les réseaux sociaux : rapports respectueux avec les autres**

Faisant partie de l'Église Catholique, les SDB et tous les laïcs collaborant avec la Congrégation Salésienne, même avec des formes de pensée différentes, doivent s'exprimer d'une manière polie, crédible et respectueuse. Le « style du Système Préventif »<sup>15</sup> doit se retrouver dans les messages et dans les moyens choisis pour les publier, en s'assurant qu'ils contiennent les caractéristiques suivantes : proactivité et prudence, optimisme et réalisme, innovation et interdisciplinarité, éthique et professionnalisme. Pour nous, tout en demeurant clairs sur nos positions, il est important, dans les deux réalités, physique et virtuelle, de respecter ceux qui pensent différemment.

Cela requiert donc de :

- Être tolérants et ouverts aux autres opinions.
- User, en cas de discussions animées, d'un style de langage équilibré et serein qui témoigne de l'estime pour l'interlocuteur.
- Rester calmes et objectifs même si les arguments présentés ne sont pas convaincants.
- Respecter ce qui est considéré comme sacré pour nous et pour les autres religions.
- Être attentifs à ce que les plateformes on line ne soient pas un lieu de diffamation, de violation des droits humains, d'intolérance, de mépris pour la couleur de la peau, le pays d'origine, ou d'employer quelque expression qui puisse prêter à équivoques en ces domaines.
- Ne pas provoquer de débats enflammés et ne pas y participer, le cas échéant. S'il arrive qu'on y soit impliqué, rester calmes, objectifs et ouverts au dialogue. Être les premiers à s'excuser s'il y a eu erreur.
- Rester étrangers aux messages ironiques qui échauffent facilement les esprits et provoquent des polémiques.

### **4. Présence sur les réseaux sociaux : problèmes et devoir de réserve**

Pour les réseaux sociaux également s'applique le devoir de réserve et de discrétion.

Donc :

- Toute l'information interne, faisant partie des données institutionnelles protégées, ne peut être publiée.
- Les informations réservées et les données personnelles ne doivent pas faire partie de la discussion publique sur les réseaux sociaux.
- La vie privée de chacun doit être respectée ; on ne doit donc pas rendre publics les défauts, les erreurs ou les problèmes professionnels et familiaux d'autrui.
- Si quelqu'un découvre des délits ou s'il en est témoin, il doit s'adresser aux autorités compétentes.
- En cas d'incertitude, avant une publication, on doit contacter son superviseur, délégué pour la Communication Sociale ou, si nécessaire, le Provincial.

### **5. Présence sur les réseaux sociaux : sécurité, droits et obligations**

Il faut apprendre et être à jour sur l'utilisation des réseaux sociaux. N'oubliez pas que les contenus, tels les images, vidéos, informations sur le profil et commentaires sont potentiellement visibles par tous et que certaines applications Internet peuvent fournir à tous l'accès aux données. C'est un fait que tout type de publication devient un élément permettant de dessiner la personnalité virtuelle de quelqu'un.

---

<sup>15</sup> Cf. Constitutions de la Société de Saint François de Sales, 20, 38.

En conséquence :

- Veiller au profil personnel et professionnel.
- Ne pas dévoiler trop de détails personnels en public.
- Veiller à la configuration de la rubrique « sécurité et devoir de réserve ».
- Avant de créer un profil, merci de lire les termes et les conditions contractuelles du réseau social en question. En cas de problèmes pour les applications, s'adresser au Délégué pour la Communication Sociale.
- Respecter les droits d'auteur, en appliquant toujours la règle suivante : n'utiliser que des fichiers, des images, des dessins, des textes musicaux ou des vidéos dont on est sûr de posséder les droits d'auteur, et en citer toujours l'auteur.
- Si l'on publie des images, il faut avoir la permission de ceux qui apparaissent sur la photo. S'il s'agit d'enfants ou d'adolescents, il est nécessaire de demander l'autorisation écrite de leurs tuteurs. Le module peut en être demandé au Délégué pour la Communication Sociale.
- Si l'on veut utiliser les réseaux sociaux comme plateforme pour créer des réseaux de travail, et que l'on veuille utiliser le logo de la Congrégation, il faut d'abord s'entendre avec le Supérieur.
- Les Provinces et les œuvres correspondantes des SDB doivent suivre des modalités et des règles uniformes, et être d'accord sur l'utilisation du logo de la Province des Salésiens de Don Bosco.
- Si les personnes appartenant à l'Institution à quelque niveau que ce soit font un usage inapproprié des réseaux sociaux et des médias sociaux, elles sont moralement et légalement responsables personnellement de leurs actions.

Les activités de la Province des Salésiens de Don Bosco dans le domaine des moyens de Communication Sociale sont dirigées et coordonnées par les Délégués aux Communications Sociales sous la responsabilité du Provincial en charge.